

**PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME****TERMES DE REFERENCES****Appel à Candidatures : Évaluation de la Couverture de la Chimio Prévention du Paludisme Saisonnier (CPS) pour la campagne 2024****1. INTRODUCTION**

En 2012, l'OMS a recommandé la chimio-prévention du paludisme saisonnier (CPS) pour les enfants de moins de cinq ans vivant dans des zones de forte transmission saisonnière du paludisme en Afrique subsaharienne et dans la région du Sahel. La CPS repose sur l'administration intermittente d'un traitement complet d'anti-paludique (Sulfadoxine-Pyriméthamine (SP) et de l'amodiaquine (AQ) pendant la saison de haute transmission du paludisme pour prévenir la maladie.

La CPS cible les enfants de 3 à 59 mois, leur administrant une dose unique de SP et trois doses d'AQ sur trois jours consécutifs, chaque mois pendant la saison de transmission élevée. Cette approche est particulièrement adaptée dans les régions où le paludisme est saisonnier, et où la majorité des cas survient pendant la saison des pluies. Chaque cycle de CPS offre une protection maximale de 28 jours après les trois jours de traitement, mais l'efficacité diminue rapidement après cette période. Il est donc crucial de renouveler le traitement tous les mois pendant la saison de haute transmission pour garantir une protection continue et optimale.

Le succès de la CPS repose sur une bonne adhésion au traitement, ce qui réduit également le risque de sélection de parasites résistants. Pour ce faire, les agents de santé supervisent la prise de la première dose de SP et AQ par les enfants, et informent les mères sur la façon d'administrer les doses restantes à domicile. Une organisation minutieuse de la CPS, souvent conduite par des agents de santé communautaires à travers des visites à domicile, est essentielle pour respecter le calendrier d'administration et maximiser son efficacité.

En Guinée, la CPS a été introduite en 2015 dans 6 districts sanitaires, puis étendue à 8 districts en 2016, 10 en 2017, et 13 en 2018 et 2019. Depuis 2020, la CPS est mise en œuvre dans 17 districts sanitaires, offrant une couverture aux enfants pendant quatre cycles mensuels de juillet à octobre, correspondant à la saison de transmission élevée du paludisme.

Afin d'améliorer l'efficacité de la CPS en Guinée, plusieurs stratégies sont en cours depuis 2021. Dans le district sanitaire pilote de Dabola, un cinquième cycle a été ajouté en juin pour renforcer le niveau de protection des enfants cibles. Depuis 2023 la digitalisation des données individuelle a été progressivement introduite dans la campagne CPS dans certains districts sanitaires (Dalaba, Koundara, Koubia, et cinq sous-préfectures de Kouroussa) avec pour objectif améliorer la gestion des données et la couverture en CPS des enfants.

De même, depuis 2018, la distribution des comprimés de SP-AQ a été mutualisée avec d'autres services lors des campagnes CPS. Les distributeurs en profitent pour détecter et traiter les cas simples de paludisme, référer les cas graves, identifier les enfants non vaccinés et les femmes enceintes n'ayant pas bénéficié de consultations prénatales (CPN) ainsi que les enfants de moins d'un an et femmes enceintes n'ayant pas bénéficiés de MILDA. Cette approche permet d'intégrer plusieurs services de santé lors d'une même visite de porte à porte, optimisant ainsi les ressources et améliorant la santé des communautés.

En 2021, pour renforcer cette approche mutualisée, des agents additionnels ont été recrutés grâce à un financement de GAVI dans la région de Labé, puis en 2022 dans 10 autres districts des régions de Labé, Boké et Mamou. Ces agents ont effectué la recherche active et l'orientation des cas au niveau des centre de Santé, aidant ainsi les distributeurs à mieux accomplir leurs tâches dans le cadre des campagnes CPS.

msp

Afin de s'assurer que la CPS est bien mise en œuvre et atteint ses objectifs, un système rigoureux de suivi et d'évaluation est indispensable. Ce système repose sur la collecte et l'analyse des données de la campagne CPS et celles du système d'information sanitaire de routine ainsi que sur des évaluations périodiques auprès des ménages et des acteurs impliqués dans la CPS. Ces évaluations permettent d'ajuster la stratégie en fonction du contexte et des défis rencontrés. En outre, l'adhésion des mères et gardiennes aux recommandations sur l'administration des doses est régulièrement surveillée pour garantir une couverture optimale.

Il est néanmoins difficile d'attribuer directement la baisse de la morbidité et de la mortalité du paludisme à la seule CPS, car d'autres facteurs, comme l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide, jouent également un rôle important. L'évaluation de l'impact global de la CPS nécessite donc la prise en compte de ces facteurs contextuels.

Les meilleures estimations de la couverture de la CPS proviennent des enquêtes menées après les campagnes de distribution.

C'est dans ce cadre que le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) et Catholic Relief Services (CRS) ont commandité une étude pour évaluer la couverture de la CPS lors de la campagne 2024. Cette enquête combinera des approches quantitatives (enquête de ménage) et qualitatives (entretiens et discussions de groupe) pour mieux comprendre la portée et les défis de la mise en œuvre de la CPS dans les zones concernées.

2. OBJECTIF GENERAL :

L'enquête sur la couverture de la CPS vise à évaluer la proportion d'enfants de 3 à 59 mois ayant reçu la chimioprévention du paludisme saisonnier en 2024, dans les dix-sept (17) districts sanitaires éligibles en Guinée. Les résultats de cette évaluation permettront de guider les efforts afin d'atteindre ou de maintenir la couverture cible dans l'ensemble des districts concernés.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES :

3.1. Déterminer la proportion des

- Enfants de 3 à 59 mois ayant reçu les premières doses de traitement lors de chaque cycle de la campagne CPS 2024.
- Enfants de 3 à 59 mois ayant été couverts par les quatre cycles de traitement dans les seize districts sanitaires, et par les cinq cycles de traitement dans le district sanitaire de Dabola, durant la campagne CPS 2024.
- Mères ou gardiens d'enfants ayant administré aux enfants les deuxième et troisième dose de traitement lors du dernier cycle de CPS 2024.
- Principales raisons de la non-couverture des enfants par la CPS.
- Canaux d'information utilisés pour informer les ménages.

3.2. Explorer les

- *Expériences (organisation, succès, défis) de mise en œuvre y compris celles de la digitalisation et mutualisation :*
- *Suggestions d'amélioration des activités de la campagne y compris celles de la digitalisation et de la mutualisation.*

4. OBJECTIFS SECONDAIRES

Déterminer la proportion des

- *Enfants hors cible ayant reçu les quatre cycles de traitement au cours de la campagne de la CPS 2024 ;*
 - *Ménages d'enfants de 3 à 59 mois possédant au moins une MILDA ;*
 - *Membres de ménages ayant dormi sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête ;*
 - *Enfants de 3 à 59 mois ayant dormi sous une moustiquaire la nuit précédant l'enquête.*

5. CONDITIONS GENERALES

Méthodologie

Mila

Les propositions techniques soumises devront décrire avec précision les méthodologies envisagées, qu'elles soient qualitatives ou/et quantitatives. La méthodologie devra inclure le type d'étude, la taille d'échantillon nécessaire, un plan d'échantillonnage, les méthodes de collecte des données, la segmentation, de gestion des données et de la formation, ainsi que la méthode et un plan d'analyse statistique détaillé.

De plus, la proposition devra inclure des considérations éthiques, en détaillant un plan de gestion des risques dans la mise en œuvre. Il est essentiel de décrire les mesures qui seront mises en place pour assurer la confidentialité et la protection des données, ainsi que les approbations éthiques nécessaires pour la conduite de l'étude. La proposition doit également prévoir des procédures pour obtenir le consentement éclairé des participants et pour traiter toute éventualité d'incident ou de préjudice potentiel lié à l'étude.

a - Équipes de recherche

Les équipes devront être de préférence constituées d'une association de chercheurs relevant de différentes disciplines (Médecins, Épidémiologistes, Biologistes, Sociologues, etc.). La méthode de travail en équipe, ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans la réponse à cet appel d'offre.

Les candidats doivent démontrer une expérience préalable en recherche, ayant au moins participé à un projet de recherche antérieur. L'équipe de recherche doit inclure des experts en santé publique et santé communautaire ayant une connaissance approfondie dans la mise en œuvre de la CPS, capables de mener une Évaluation de la couverture de la chimioprévention du paludisme Saisonnier pour la campagne 2024.

De plus, la présence d'un socio-anthropologue dans l'équipe est essentielle pour garantir une compréhension contextuelle des dynamiques locales.

b - Durée des travaux

Cette recherche devra être menée sur une période de 3 mois à partir de l'attribution de la subvention, c'est-à-dire à compter de la notification de la convention de subvention. Les candidats devront donc soumettre un calendrier de recherche conforme au délai indiqué ci-dessus.

c - Zone de d'étude

Les zones d'études échantillonnées devront inclure les dix-sept districts sanitaires éligibles à la CPS en Guinée à savoir : Mamou, Pita, Dalaba, Labé, Lélouma, Tougué, Mali, Koubia, Koundara, Gaoual, Faranah, Dinguiraye, Dabola, Kankan, Mandiana, Siguiri et Kouroussa.

d - Propriété intellectuelle

Les livrables, rapports, travaux, ainsi que toutes les notes, la documentation et les recommandations produits dans le cadre de ce travail, qu'ils soient préliminaires ou définitifs, seront la propriété unique et exclusive du PNLG Guinée. Toutefois, les bénéficiaires de la subvention pourront utiliser, reproduire, publier et distribuer les résultats de cette enquête, sous réserve d'obtenir l'accord et l'autorisation préalable du PNLG.

e - Proposition technique

La proposition technique doit être claire, concise et précise, de préférence ne dépassant pas **15 pages** (hors annexes et des pièces jointes). Le dossier de candidature est composé des documents suivants :

- ✓ Une lettre de soumission ;
- ✓ La présentation de l'organisme candidat (date de création, organigramme, liste des dirigeants, liste du personnel clé, documents administratifs légaux (RCCM, agrément, décret ou arrêté portant création de la structure, les CV du personnel chargé des recherches, ou tout autre document administratif, légal.) ;
- ✓ La présentation détaillée du projet de recherche ;
- ✓ La présentation détaillée du budget (en francs guinéens) de l'étude (à être soumise dans une **enveloppe séparée**) portant le nom du (de la) candidat(e) et la mention "**BUDGET DE L'ÉVALUATION DE LA COUVERTURE DE LA CHIMIO PRÉVENTION DU PALUDISME SAISONNIER (CPS) POUR LA CAMPAGNE 2024**".

Le budget devra comprendre une section détaillée des dépenses réparties dans différentes catégories telles que le personnel, les formations, les activités, voyages, les fournitures, les dépenses du traitement des données/analyses... et autres (comme les indemnités journalières, les coûts indirects, etc.). Décrivez

ncf

les principaux facteurs de coût et expliquez comment ces dépenses sont liées aux activités prévues et aux objectifs ciblés à travers un **narratif du budget**.

- ✓ Un calendrier de l'enquête de trois (3) mois ;
- ✓ Documentation attestant d'une expérience significative dans la réalisation et d'une collaboration antérieure entre les membres de l'équipe de recherche sur d'autres activités de recherche.
- ✓ Formulaire (voir annexe A et B et C).

f - Éclaircissements concernant les documents de demande de propositions

Pour toute communication entre le PNLP/CRS, et les candidat(e)s, y compris les demandes d'éclaircissements ou de plus amples renseignements, il faudra contacter le CRS par courrier électronique à l'adresse suivante : **GN_Procurement_Members@crs.org**.

CRS répondra à toute demande d'éclaircissements reçue au moins 5 jours avant la date limite de remise des propositions. Une copie de la réponse sera envoyée à chacun des candidat(e)s qui auront manifesté son intérêt pour cette demande de propositions.

6. ÉVALUATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

a - Phase I - Proposition technique 100 points

Les candidat(e)s répondant aux critères seront évalués techniquement avec un maximum possible de 100 points.

Un Comité d'évaluation désigné par le PNLP et CRS procédera à l'évaluation technique en appliquant les critères d'évaluation et de notation par point, comme indiqué ci-dessous. Afin de passer de la phase I du processus d'évaluation technique approfondie à la phase II de l'évaluation financière, **une proposition doit obtenir un minimum de 70 points si l'évaluation technique est d'un maximum possible de 100 points**.

La composante technique, d'une valeur totale possible de 100 points, est évaluée selon les critères suivants :

- ✓ L'expérience générale du soumissionnaire dans le domaine de la recherche en paludisme : **10 points** ;
- ✓ Adéquation du projet de recherche et des objectifs de l'étude aux objectifs de cet appel à candidature : **20 points** ;
- ✓ **Méthodologie proposée 30 points** :
 - Approche de recherche : clarté et pertinence de la méthodologie pour évaluer la couverture des enfants par la CPS : 10 points
 - Technique de collecte des données : utilisation de méthode appropriées (enquêtes, entretiens etc) et justification de leur choix. 10 points
 - Innovation : utilisation de méthodes ou d'outils innovants pour améliorer la collecte et l'analyse des données (digitalisation) 10 points

Vous apporterez des informations et des renseignements pertinents sur la façon dont vous prétendez atteindre les résultats escomptés. Votre proposition doit comprendre un plan de mise en œuvre de projet global pour la durée du projet.

- ✓ Compétence scientifique du personnel proposé, présence d'experts diversifiés (santé publique, socio-anthropologues, statisticiens etc....) appréciée sur le fondement des CV et de la bibliographie, avec une clarté des rôles attribués à chaque membre de l'équipe : **20 points** ;

Les qualifications et la compétence des personnes proposées pour le projet, notamment leurs qualifications générales et techniques, leurs aptitudes vis-à-vis des tâches et leurs expériences dans le domaine de la recherche (y compris un travail d'importance réalisé récemment en Guinée ou en Afrique devra être détaillé).

- ✓ Un calendrier d'activités de recherche de trois (3) mois (Réalisme du calendrier proposé pour la réalisation des différentes étapes de l'évaluation.: **10 points** ;
- ✓ Présentation, le projet de recherche ne dépassant pas 15 pages (à l'exception des pièces jointes) : **10 points**.

Le document devra contenir une table des matières et avoir les pages numérotées.

Description	Nombre de points
<p>Expérience générale du soumissionnaire dans le domaine de la recherche en paludisme. Nombre d'années de recherche sur le paludisme avec des publications faites par le(s) chercheur(s) Répartition des échelles des points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans de recherche, sans publication 0 attestation ou preuve de publication : 0 point • Moins de 3 ans avec 01 publication, 1 attestation ou preuve de publication : 2 points • De 3 à 5 ans avec 2 publications ou plus avec 2 attestations ou preuves de publication : 5 points • Plus de 5 ans avec plusieurs publications avec 2 attestations ou preuves de publication : 10 points 	10
<p>Adéquation du projet de recherche et des objectifs de la recherche aux objectifs de cet appel à candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne adéquation : 20 points • Adéquation moyenne : 10 points • Mauvaise adéquation : 02 points 	20
<p>Méthodologie proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche de recherche claire et pertinente 10 points, 5 points pour clarté et pertinence moyenne et 0 point si l'approche n'est pas du tout claire et pertinente ▪ Technique de collecte des données : utilisation de méthode mixte avec une bonne justification de leur choix: 10 points, 5 points pour utilisation de méthode mixte sans une bonne justification et 0 point si méthode mixte non utilisée ▪ Innovation : utilisation de la digitalisation pour la collecte et l'analyse des données 10 points et 5 points si la digitalisation n'est pas du tout utilisée pour la collecte et l'analyse des données. 	30
<p>Compétence scientifique, appréciée sur le fondement des CV Les CV des membres de l'équipe de pilotage du projet de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une expérience de plusieurs années dans la coordination et la supervision de terrain des activités d'enquête de ménage, de préférence sur le paludisme (au moins un membre de l'équipe de pilotage : 05 points • Présence d'experts diversifiés (santé publique, socio-anthropologues, statisticiens) : 05 points • Disposer d'un réseau d'agents de collecte (quantitative et qualitative) expérimentés, ayant une expérience de collecte sur le paludisme, et familiers avec les communautés rurales de la Guinée : 10 points 	20
<p>Chronogramme /Calendrier d'activités de recherche de 3 (selon le sujet) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chronogramme réaliste pour la réalisation des différentes étapes de l'évaluation <= 3 mois : 10 points • Chronogramme non réaliste pour la réalisation de certaines étapes de l'évaluation : <= 3 mois : 5 points 	10

Handwritten signature

<ul style="list-style-type: none"> Chronogramme > 3 mois : 0 point 	
Projet de recherche ne dépassant pas 15 pages (à l'exception des pièces jointes) : <ul style="list-style-type: none"> Nombre de pages inférieures ou égales à 15 pages : 10 points Nombre de pages supérieures à 20 pages : 0 point 	10
Total	100

b - Phase II – proposition financière / budget (100) points

Les propositions financières seront évaluées après l'évaluation technique. Seules les propositions techniques ayant obtenu le score technique requis verront leurs offres financières évaluées. Les propositions financières des candidat(e)s seront évaluées selon l'adéquation du budget prévisionnel avec le Projet de recherche notamment la taille de l'échantillon, sa couverture géographique et la nature des données à collecter.

- Le budget prévisionnel doit, au minimum, contenir les éléments suivants :
- Justification des coûts proposés en lien avec les activités prévues
- Le détail des coûts pour la collecte des données ;
- Le détail des coûts pour le personnel de gestion ;
- Le détail des coûts pour le matériel ;
- Le détail des coûts pour la formation ;
- Le détail des coûts pour le transport ;
- Le détail des coûts pour les Frais administratifs ;
- Le narratif du budget décrivant les principaux facteurs de coût et comment ces dépenses sont liées aux activités prévues et aux objectifs cibles.

EVALUATIONS DES PROPOSITIONS FINANCIÈRES : 100 points

Les propositions financières seront évaluées selon le tableau suivant :

Description	Critère	Nbre. de points
Adéquation du budget prévisionnel avec le projet de recherche notamment la taille de l'échantillon, sa couverture géographique et la nature des données à collecter	<ul style="list-style-type: none"> Très bonne adéquation = de 86 à 100 points Adéquation moyenne = de 50 à 85 points Adéquation insuffisante = de 1 à 49 points 	100

L'évaluation des offres financières est notée sur une échelle de **100 points**. Cette étape ne concerne que les offres ayant totalisé un minimum de **70 points** à l'issue de l'évaluation technique. L'évaluation des offres financières éligibles passe par la vérification préalable des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires comme précisé au point.

Pour le classement final des offres, l'offre technique et financière sont chacune affectée respectivement d'un coefficient de **0,6** et **0,4**. La note finale obtenue est égale à la note de l'évaluation technique x **0,6** + la note de l'évaluation financière x **0,4**

a - Attribution du contrat

a - 1. Critères d'attribution

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre aura été la mieux notée après négociation d'un contrat acceptable. PNL/CRS se réserve le droit de mener avec le candidat des négociations concernant le contenu de son offre. L'attribution n'entrera en vigueur qu'après acceptation par le candidat retenu des modalités de CRS et des termes de référence — énoncé des travaux.

a – 2. Notification d'attribution et signature de l'accord

Handwritten signature

Le (a) candidat(e) dont l'offre a été retenue recevra une notification écrite de PNLP/CRS avant l'expiration de la validité de l'offre. La notification précisera la valeur maximale du contrat/projet de recherche. Un contrat sera rédigé et négocié avec le fournisseur retenu avant l'émission d'un ordre ferme de contrat/convention. Le (a) candidat(e) choisi(e) devra commencer le projet de recherche à compter de la date convenue au moment de l'attribution.

L'enveloppe externe devra porter la mention : « **l'évaluation de la couverture de la chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) pour la campagne 2024** ».

Les dossiers physiques sont à déposer uniquement au bureau de CRS Guinée à l'adresse suivante : Immeuble CRS, Nongo/Carrefour Ambiance, Commune de Lambanyi, Conakry B.P. 128 | T.Office : +224-664202026 / 625250324 / 656442660 | crs.org | crsespanol.org

Les candidat(e)s devront dater et signer le formulaire de dépôt des offres à la réception de CRS qui sera à la réception de CRS.

La date limite de dépôt des offres est le **06 décembre 2024 à 12h00 GMT**. Aucune offre ne sera acceptée après ce délai.

ANNEXES A : Formulaire d'engagement du respect de la proposition financière pour la mise en œuvre du projet recherche

Je m'engage à respecter ma proposition financière pour mener à bien l'éventail des services spécifiés dans le dossier de demande.

En conformité avec la présente DP, je soussigné, propose de fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement, afin de fournir les biens et services énoncés dans la DP. Cela doit se faire au prix défini dans la présente annexe et selon les termes de contrat figurant dans la présente DP.

(Signature)

(Nom)

(Poste)

(Date)

Indiquez le nom et les coordonnées de la personne de votre structure à contacter pour ce devis :

Nom :

Poste :

Adresse postale (rue, numéro, ville) :

Tél. : Fax :

Adresse électronique :

Adresse électronique :

Offre valable jusqu'au : doit être au minimum de 90 jours.

Devise de l'offre : Francs Guinéens Délai de paiement de 30 jours accepté :

Handwritten signature

ANNEXES B : Lettre d'engagement à respecter la déclaration d'absence de conflit d'intérêt et le code de déontologie de CRS

À imprimer sur le papier à en-tête du candidat

Date :

Catholic Relief Services (CRS) Bureau de Guinée

Je soussigné, M. ou Mme :

Agissant en qualité de :

Représentant la société/structure : (nom de la société/structure, adresse)

Déclare que :

- A) ni notre société/structure ni notre personnel n'ont aucun conflit d'intérêts dans aucune activité qui nous placerait, ou nous étions sélectionnés, dans un conflit d'intérêts avec CRS ;
- B) notre société/ structure confirme que ni le candidat ni ses sous-traitants n'ont été associés, ou impliqués, en aucune manière, directement ou indirectement, dans la préparation de la conception, des termes de référence et/ou d'autres documents utilisés dans le cadre de cet appel d'offres ;
- C) ni notre société/structure ni ses sociétés affiliées ou filiales (y compris nos sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat), n'avons été déclarées inadmissibles par CRS conformément à l'article 2 — Conditions à remplir pour participer à l'appel d'offres ;
- D) nous n'avons pas offert et nous n'offrirons pas de cadeaux ni de faveurs d'aucune sorte en échange de cet appel d'offres, et nous ne le ferons pas tout au long de l'exécution d'un quelconque contrat attribué.

Enfin, j'autorise CRS à vérifier ces informations. J'accepte également d'assumer les conséquences de toute violation du présent contrat dans le cadre de l'exécution de celui-ci.

Date :

Signature du représentant légal du candidat

Cachet

ANNEXE C : CODE DE BONNE CONDUITE – PRESTATAIRES DE CRS /CRS

Catholic Relief Services (CRS) s'est engagé à respecter les principes de l'approvisionnement responsable et nous attendons de nos fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent pleinement les obligations contractuelles applicables afin d'inclure les conditions générales de CRS, les lois locales et pertinentes / autrement applicables et adhérer aux normes de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise internationalement reconnues. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre ces normes avec leurs fournisseurs et sous-traitants, comme inspiré par l'initiative Global Compact, les Principes directeurs des Nations Unies et les droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, le code de base ETI et les politiques, procédures et normes applicables de CRS.

1) SOCIAL

- ✓ Interdire toutes les formes de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.1 Toute activité sexuelle avec un enfant, définie comme une personne de moins de 18 ans, est considérée comme un abus sexuel quel que soit l'âge local de consentement.
- ✓ Avoir des mécanismes en place pour prévenir, traiter et répondre activement au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et la traite des personnes.
- ✓ Soutenir la protection des droits de l'homme internationalement proclamés et interdire le travail forcé, obligé et involontaire et le travail des enfants.
- ✓ Ne recrutez ni n'employez d'enfants de moins de 15 ans. Ne recrutez pas et n'employez pas d'enfants de moins de 18 ans pour des travaux qui sont mentalement ou physiquement dangereux ou qui interfèrent avec la scolarité.
- ✓ Traiter les employés avec dignité et respect et fournir un lieu de travail sûr et hygiénique, conforme aux lois nationales et exempt de discrimination fondée sur la race, le sexe, l'âge, la religion, la sexualité, la culture ou le handicap.
- ✓ Fournir des mécanismes de signalement accessibles et confidentiels aux employés et autres parties prenantes pour signaler les préoccupations ou les soupçons de toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et des pratiques potentiellement illégales de la direction ou des employés.
- ✓ S'engager à protéger les journalistes ou les dénonciateurs contre les représailles.
- ✓ Respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective tels que définis dans les lois applicables.
- ✓ Veiller à ce que les salaires et les heures de travail soient conformes aux normes juridiques nationales.

2) GOUVERNANCE

- ✓ Respectez toutes les lois et réglementations commerciales nationales et internationales applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois antitrust, les contrôles commerciaux et les régimes de sanctions.
- ✓ Considérez l'intégrité commerciale comme la base des relations d'affaires.
- ✓ Interdire tous les types de pots-de-vin, de corruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Interdire les cadeaux à des agents publics ou privés qui visent à influencer les décisions commerciales ou à les encourager à agir contrairement à leurs obligations.
- ✓ Respectez la vie privée et les informations confidentielles de tous vos employés et partenaires commerciaux, et protégez les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive.
- ✓ Mettre en place des normes de protection et de gestion des données qui concernent la collecte, la sauvegarde, l'assainissement et l'élimination des données. Le propriétaire des données est au courant des

conditions et des conditions de fourniture des données et donne son consentement conformément aux valeurs et principes des données responsables de CRS.

- ✓ Mettre en œuvre une politique et une procédure de gestion de la conformité appropriées, qui facilitent le respect des lois, réglementations et normes applicables.

Reportez-vous aux pages 6 et 7 de la politique de CRS sur la sauvegarde pour plus de détails sur les pratiques d'exploitation interdites, y compris la fourniture de services sexuels commerciaux, les pratiques d'emploi et les relations avec les bénéficiaires qui sont abusives ou abusives.

3) ENVIRONNEMENT

- ✓ Respectez toutes les réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- ✓ Promouvoir le développement, la fabrication, le transport, l'utilisation et la mise au rebut sûrs et respectueux de l'environnement de vos produits.
- ✓ S'assurer, en utilisant des politiques et procédures de gestion appropriées, que la qualité et la sécurité des produits satisfont aux exigences applicables.
- ✓ Protéger la vie et la santé de vos employés et voisins, ainsi que le grand public contre les dangers inhérents à vos processus et produits.
- ✓ Utiliser les ressources efficacement, appliquer des technologies écoénergétiques et respectueuses de l'environnement et réduire les déchets, ainsi que les émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Étant donné que CRS est bénéficiaire de nombreuses subventions ou contrats fournis par des donateurs gouvernementaux, publics et privés, tous les fournisseurs et prestataires de services sont informés par la présente que d'autres mesures de conformité spécifiques aux donateurs peuvent être incluses dans l'instrument juridique par lequel les biens ou services sont achetés.

CRS se réserve le droit de mener des audits ou des évaluations de diligence raisonnable pour assurer votre conformité et prendra des mesures raisonnables pour enquêter ou prendre les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations. CRS se réserve le droit de mettre fin à toute relation pour non-respect des exigences mentionnées ci-dessus.

Si vous avez des inquiétudes ou des soupçons concernant toute forme de harcèlement, d'abus et d'exploitation décrite ci-dessus et dans la politique de sauvegarde de CRS, une conduite illégale ou inappropriée, CRS vous oblige à signaler par l'un des canaux suivants :

- Au Management de CRS
- Site de dénonciation de CRS: <http://bit.ly/crshotline>
- Courriel: alert@crs.org
- Téléphone/Skype: 1-866-295-2632
- Courriel : (marquez « Confidentiel»)

Attention: General Counsel
Catholic Services de secours
228 W. Lexington Street
Baltimore, MD 21201

Garantir les principes du développement durable dans notre chaîne d'approvisionnement est important pour CRS. Nous espérons qu'en tant que partenaire, vous montrez votre engagement en vous conformant à votre propre code de conduite ou aux politiques d'entreprise qui englobent ces normes.

En acceptant les affaires de CRS sous la forme d'un bon de commande, d'un contrat ou d'un accord, vous acceptez implicitement les rôles et responsabilités de votre organisation décrits dans ce document.

Handwritten signature

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE DANS CETTE OFFRE

N°	Nom du document	Inclus ? Oui/Non
1	Une lettre de soumission	
2	La présentation de l'organisme candidat (date de création, organigramme, liste des dirigeants, liste du personnel, documents administratifs légaux (RCCM, agrément, décret ou arrêté portant création de la structure, les CV du personnel clé chargé des recherches, etc.)	
3	La présentation détaillée du (des) projet(s) de recherche (une copie originale et deux photocopies) ;	
4	La copie du bilan comptable des années 2023 et 2024 ;	
5	La copie des coordonnées bancaires (RIB) de l'organisme candidat ;	
6	Un calendrier de recherche de 3 à 6 mois (selon le sujet) ;	
7	La présentation détaillée du budget (en francs guinéens) du projet de recherche (à être soumise dans une enveloppe séparée avec les copies des protocoles) portant le nom du candidat et la mention " BUDGET DE PROJET DE RECHERCHE "	
8	Formulaire (voir annexe A et B et C)	



Handwritten signature